



Résultats des Elections 2010 des membres du Comité de discipline et du Comité disciplinaire d'appel de la CPI

Conformément aux Articles 36 et 44 du Code de conduite professionnelle des conseils (ICC-ASP/4/32), les membres du Comité de discipline et les représentants des conseils au Conseil disciplinaire d'appel de la CPI sont élus à l'issue des deuxièmes élections organisées par le Greffe. Par lettre du 1 avril 2010, le Greffe a débuté le processus des dites élections en informant les barreaux nationaux, les associations indépendantes représentatives des avocats ou de conseillers juridiques, ainsi que tous les conseils inscrits sur la liste tenue par le Greffe de l'organisation des élections des organes disciplinaires de la Cour et en les invitant à proposer les candidatures au plus tard le 1 juillet 2010.

Aux fins d'élire les membres des organes disciplinaires de la Cour en application des règles définies aux normes 147 (d) et 148 du Règlement du Greffe, le Greffe a adressé à tous les conseils inscrits sur la liste une lettre datée du 30 août 2010, contenant les candidatures proposées ainsi que les informations pertinentes et précisant que les votes devaient parvenir à la Section d'Appui aux conseils au plus tard le 15 octobre 2010. A cet effet, la Section a reçu soixante-dix-neuf (79) votes.

Une fois le scrutin clos, le Greffe a nommé, dans le souci de garantir la transparence des élections, un comité chargé du dépouillement des votes. Ce comité était composé de M. Esteban Peralta-Losilla, chef de la Section d'appui aux conseils, Mme. Paolina Massidda, Conseil principal du Bureau du conseil public pour les victimes et M. Xavier-Jean Keïta, Conseil principal du Bureau du conseil public pour la Défense.

Le comité s'est réuni le lundi 6 décembre 2010 pour finir le dépouillement des votes et a déclaré à l'unanimité ce qui suit :

- Sur les soixante-dix-neuf (79) votes, un (1) a été daté le 22 octobre 2010, le rendant de ce fait inadmissible. Douze (12) autres votes sont également déclarés inadmissibles à cause des irrégularités liés à leur envoi à la Cour ;
- Après le dépouillement total des 66 votes valides, les membres élus sont répartis au sein des organes disciplinaires de la Cour selon le schéma suivant :

I. Membres du Comité de discipline

- A. Deux membres permanents:
 - 1) TURNER, Diane (Canada)
 - 2) KEMPF, Eberhard (Allemagne)
- B. Un membre suppléant:
 - PETTITI, Laurent (France)

II. Membres du Comité disciplinaire d'appel

- A. Deux membres permanents
 - 1) ASSELINEAU, Vincent (France)
 - 2) KHAN, Karim (Royaume-Uni)
- B. Un membre suppléant:
 - DAVÓ FERNÁNDEZ, José María (Espagne)